

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de renouvellement

Numéro de permis

Date d'inspection

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

rol Levesque 2007695					Le 03 décembre 2024		
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone	
Garderie des P'tits Amis 1					(506) 739-	(506) 739-9062	
Adresse							
27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Geneviève Abud		Inspecteur/Inspectrice					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;		11(a) 20			c. 2024		
Commentaires : Certaines éducatrices doivent prendre leur for prévue une formation en janvier. Les éducatri groupe.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.		24(1	)(c)(vii)	20 dé	c. 2024		
Commentaires : Certaines éducatrices doivent prendre leur formation et une doit renouveller son cours. L'exploitante a prévue une formation en janvier. Les éducatrices qui n'ont pas leur formations ne sont pas seule dans leur groupe.							
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;		32(1	)(b)	13 dé	c. 2024	03 déc. 2024	
Commentaires : Dans le local des après-classe, les jouets sont sur les plus hautes tablettes. Ceux-ci ont été placés dans les étages plus basses.							
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produ toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	its	39(2			c. 2024	03 déc. 2024	
Commentaires : Le local des après-classe a été peinturer. Les a été fait lors de ma demande	pots de peir	nture	doivent	être ra	ingés et barr	és sous-clées. Ceci	

## Commentaires généraux

Nom de l'exploitant

Visite d'inspection de renouvellement fait le 3 décembre.

La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, les enfants ont mangé les collations et le repas, fait des jeux libres, des activités dirigées et

Commentaires généraux	_
ont été à l'extérieur. Les après-classes arrivent plus tard vers 2h45. Ceux-ci sortent dehors pour prendre leur collation. Un cours de rcr est prévu dans le mois de janvier. Vous pourrez m'envoyer la date dès que vous aurez une confirmation du cours. Les heures de développement professionnel ont été complétées par le personnel. Ne pas oublier les documents manquant pour la demande de renouvellement. Certains documents ont été reçus le 3 décembre.	

original signé par Geneviève Abud	Le 03 décembre 2024
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Carol Levesque	Le 03 décembre 2024
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date